APPEL À PROJETS

Résidence temporaire artistique / pluridisciplinaires

Ecole Paul Langevin - 93170 BAGNOLET

Durée: 6 mois

Début de la résidence: 2 janvier 2019 - 29 juin 2019 Date limite d'envoi du dossier: 31 décembre 2018

Des espaces de travail abordables pour les artistes et les associations

Dans le cadre d'un partenariat avec la ville de Bagnolet, l'association AGETA / collectif Curry-Vavart développe un programme de résidences dans l'école Paul Langevin avant sa démolition. Des espaces de travail sont mis à disposition des artistes et des associations dans les anciennes salles de classes. L'association Curry-Vavart assure la gestion et l'animation des espaces. Les résidences sont à destination des artistes de toutes disciplines manifestant une volonté d'ouverture sur le quartier. Le programme de résidences à l'école Paul Langevin est un soutien à la création artistique, profe sionnelle ou émergente, par la création d'espaces de travail accessibles.





I - MODALITÉS

La durée de ces accueils est fixée du 2 janvier 2018 au 29 juin 2019 (6 mois)

II - PROFIL DES CANDIDATS

Le programme d'accueil s'adresse à tous les artistes, sans limite d'âge, qui peuvent attester d'un parcours professionnel en devenir ou significatif.

III - CONDITIONS DE L'ACCUEIL

Les artistes sont sélectionnés sur dossier. Ils doivent présenter un projet à développer durant leur résidence ou avoir un projet d'exposition. Les critères de sélection reposent sur la pertinence et la qualité du projet, son élaboration ou son devenir pendant la résidence. Les projets offrant des perspectives d'investissement sur le territoire sont privilégiés.

Les artistes s'engagent par une convention qui fixe la nature de l'accompagnement proposé, un état des lieux, la durée de l'accueil, le montant de la contribution aux charges de fonctionnement et leur implication dans le projet mené par Curry Vavart.

Les artistes participant au programme de résidences s'engagent à consacrer une journée et demie par mois pour accueillir les habitants dans leur atelier et/ou participer aux projets d'actions culturelles et de lien social (voir partie V).

Cet engagement peut prendre différentes formes et sera pensé en collaboration avec les coordinateurs de projets de l'association Curry-Vavart et selon les possibilités de chacun.

Les artistes doivent payer une redevance mensuelle au titre de la participation aux charges, 60€ par mois pour une base minimum de 10m2.

IV - LES ATELIERS

Les ateliers proposés sont aménagés dans des salles de classe de 60m².

Ce sont des espaces de travail personnels où les artistes peuvent librement mener leurs projets de 8h à minuit. Les ateliers sont attribués aux artistes par l'équipe de l'association Curry-Vavart, selon les pratiques et les usages de chacun. Les artistes ou collectifs qui le souhaitent peuvent proposer d'occuper une salle de 60m2 (avec une redevance modulée selon la surface). Le programme de résidences offre le libre accès à la cour, au préau et aux équipements collectifs. L'école étant vouée à la démolition intégrale, le bâtiment lui-même peut être envisagé comme un support d'œuvre.

V - PROJET ACTIONS CULTURELLES ET LIEN SOCIAL

Les artistes accueillis doivent mener des actions d'animations culturelles participatives. Le programme d'actions culturelles et lien social favorise la découverte des pratiques artistiques et le partage de savoirs entre les résidents et les habitants. L'association travaille en ce sens avec des structures culturelles, institutionnelles, scolaires, sociales ou associatives locales.

Exemple : workshop, visites d'ateliers, temps de réalisation, exposition nomade, présence sur un événement du quartier...

VI - DATE D'ADMISSIBILITÉ

Les dossiers doivent être envoyés impérativement avant le 31 décembre 2018 par mail à l'adresse suivante:

contact@curry-vavart.com

(Préciser dans l'objet du mail : « Programme de résidences d'artistes Bagnolet»)

VII - DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier envoyé devra être sous la forme d'un fichier PDF (maximum 10 Mo) et sera

organisé comme tel:

Page 1:

- CV de l'artiste (ou du collectif)

Page 2:

- Texte synthétique de présentation du travail et du projet spécifique à la résidence. (5 à 10 lignes)
- Préciser l'occupation et l'usage spatial que vous ferez de l'atelier aux vues de votre projet

(calendrier prévisionnel de la résidence, surface nécessaire...)

- Préciser quel(s) type(s) d'action(s) vous pouvez mener dans le cadre du programme

d'actions culturelles et lien social que nous développons: visite d'atelier, exposition,

installation (précisez l'âge du public auquel les oeuvres s'adressent) Page 3 à 10 maximum :

- Visuels de vos réalisations

VIII - FICHE TECHNIQUE

Les ateliers mis à disposition se trouvent au 19 rue Paul Langevin 93170, à 200m du métro Gallieni. Le bâtiment (rdc + 2 étages) se compose de 7 salles de classes de 60m2 aménagées en ateliers partagés, une salle polyvalente arts vivants de 60m2, une salle polyvalente associations de 70m2, un espace cuisine, deux espaces de bureaux, un préau de 100m2, une cour de 500m2.

IX - POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES CONTACT@CURRY-VAVART.COM (OBJET: QUESTION SUR LE PROGRAMME DE RÉSIDENCES BAGNOLET)

X-PHOTOGRAPHIES



